

Un tapis d'accès pour les personnes à mobilité réduite à la plage des Cantons Une première en Estrie!

Magog, le 18 juillet 2024 – Cet été, les personnes à mobilité réduite pourront accéder plus facilement à la plage et au lac Memphrémagog grâce au « Tapisroule », un tapis d'accès nouvellement installé à la plage des Cantons pour la saison estivale. D'une longueur d'environ cent pieds, cet équipement adapté permettra aux personnes en fauteuil roulant, aux familles avec des poussettes ou à toute personne ayant une mobilité réduite de se rendre facilement à la zone plage et au lac. Magog est la première ville de la région de l'Estrie à installer un tel équipement, en collaboration avec l'organisme Han-Droits.

« Depuis quelques années, nous menons plusieurs projets pour que notre milieu de vie soit plus inclusif. Nous avons la chance d'avoir chez nous de belles plages qui sont fréquentées par nos citoyens et par de nombreux visiteurs. Je suis heureuse que Magog se démarque une fois de plus grâce à cette initiative pour rendre notre environnement accueillant et accessible pour tout le monde », mentionne la mairesse de la Ville de Magog, M^{me} Nathalie Pelletier.

Un partenariat durable avec l'organisme Han-Droits

Suivant le Plan d'action pour l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées de la Ville de Magog, ce projet a été réalisé grâce à une collaboration soutenue avec l'organisme Han-Droits. « Notre organisme est présent pour soutenir les personnes handicapées dans la défense de leurs droits, mais également pour développer des services et des projets qui améliorent leurs conditions de vie. Le « Tapisroule » est une illustration concrète d'une initiative qui a un impact dans la vie des personnes handicapées à Magog. Que ce soit pour un pique-nique sur le bord de l'eau ou pour embarquer plus facilement sur un kayak ou une planche à pagaie, c'est maintenant beaucoup plus facile pour les personnes en fauteuil roulant, sans risque d'enlèvement. En plus, tout le monde peut l'utiliser », souligne M^{me} Jessica Lafrance, directrice générale de l'organisme.

Le « Tapisroule » représente un investissement de 6 000 \$ pour Han-Droits, dont 1 500 \$ provient de la Ville de Magog. L'organisme a également reçu une subvention du programme Population active de l'Association québécoise pour le loisir des



personnes handicapées qui vise à encourager la pratique d'activités récréatives et sportives pour les personnes handicapées au sein de leur communauté.

Rappelons que la Ville de Magog et Han-Droits ont déjà collaboré à quelques reprises pour l'acquisition de fauteuils « Hippocampes » et de chaises « Kartus », des équipements qui facilitent également la pratique d'activité physique pour les personnes à mobilité réduite.

Un tapis écologique

Fait intéressant à noter, le « Tapisroule » est fait à 100 % de matières recyclées. Le tapis est conçu grâce à la récupération du plastique d'environ 2 000 bouteilles d'eau. Quand ingéniosité rime avec accessibilité!

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

